

INFORMATIONS UTILES À LA SUITE DU DÉCÈS D'UN PROCHE

Nous vous offrons nos plus sincères condoléances à la suite du décès de votre proche, à l'hôpital. Nous espérons que les informations ci-dessous vous aideront à traverser cette période difficile.

Que se passe-t-il maintenant ?

- Un membre de l'équipe soignante remplira les documents médicaux requis à la suite du décès et vous expliquera les prochaines étapes. Le salon funéraire utilisera ces documents pour produire le certificat de décès.
- Le médecin traitant vous informera si une autopsie est recommandée ou nécessaire. Une autopsie est un examen médical réalisé afin de mieux comprendre ou de confirmer la cause du décès.
- Dans certaines circonstances prévues par la loi, une autopsie est requise et le décès doit être signalé au coroner. Si cette situation s'applique, un membre de l'équipe soignante vous expliquera les démarches à suivre.

Que devrais-je discuter avec le médecin traitant ou le personnel infirmier dès que possible ?

- Le corps de votre proche sera transféré à la morgue de l'hôpital. Si votre proche avait des souhaits particuliers liés à ses croyances religieuses, spirituelles ou culturelles concernant les rites entourant le décès, veuillez en informer l'équipe traitante dès que possible.
- L'équipe pourrait également vous demander si votre proche souhaitait faire un don de tissus. Si vous désirez obtenir davantage d'information à ce sujet, n'hésitez pas à en parler avec un membre de l'équipe.
- Si votre proche avait prévu faire don de son corps à la science, veuillez en informer l'équipe traitante dès que possible.

Ce que vous devez faire aujourd'hui

- Avant de quitter l'hôpital, demandez au personnel les effets personnels de votre proche, y compris sa carte d'assurance maladie, et rapportez-les avec vous.
- Communiquez avec le salon funéraire de votre choix et mentionnez le nom de notre hôpital. Si vous avez besoin de plus de **48 heures** (2 jours) pour prendre votre décision, veuillez en informer un membre de notre équipe. Une fois le salon funéraire choisi, celui-ci prendra en charge les démarches nécessaires au transport du corps de votre proche.

Le salon funéraire vous aidera à remplir les documents requis pour l'obtention du certificat de décès et vous expliquera les étapes suivantes.

Si vous devez faire remplir des formulaires d'assurance vie, veuillez communiquer avec le **Bureau du registraire** pendant les heures d'ouverture :

- **Hôpital général de Montréal** : 514 934-1934, poste 42238
- **Hôpital Royal Victoria ou Institut thoracique de Montréal** (site Glen) : 514 934-1934, poste 31557
- **Le Neuro (L'Institut-hôpital neurologique de Montréal)** : 514 398-1901
- **Hôpital de Lachine** : 514 637-2351, poste 77232

Plusieurs ressources sont disponibles sur cusc.ca/archives ou via ce code QR :



Si vous avez besoin d'aide ou de renseignements supplémentaires

- Si vous ressentez le besoin d'obtenir un soutien immédiat en lien avec votre deuil, n'hésitez pas à demander à l'équipe traitante de communiquer avec le service d'**Aide spirituelle**. Ce service est disponible pour offrir un soutien immédiat du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, ainsi que les fins de semaine, de 8 h à 16 h.
- Vous pouvez aussi communiquer avec votre médecin de famille ou votre CLSC. Le service Info-Social (811) est également disponible, 24 h sur 24, 7 jours sur 7.
- Si vous avez besoin de conseils juridiques, vous pouvez communiquer avec la Chambre des notaires du Québec, le service de référence du Barreau de Montréal ou votre avocat.
- Le site Web du gouvernement du Québec offre également des informations utiles pour vous guider pendant cette période difficile. Recherchez « Que faire lors d'un décès – Québec » pour accéder aux ressources disponibles.

LISTE DE VÉRIFICATION

Avant de quitter l'hôpital, nous vous invitons à revoir les renseignements ci-dessous avec un membre de l'équipe afin de vous assurer que vous disposez de toute l'information dont vous pourriez avoir besoin :

- ☐ Établissement hospitalier : _____
- ☐ Personne-ressource principale pour les questions : _____
- ☐ Numéro de téléphone à composer en cas de questions : _____
- ☐ Infirmier-ère / unité (au besoin) : _____
- ☐ Effets personnels de votre proche : _____
- ☐ Autres : _____
- _____
- _____
- _____
- _____

*N'hésitez pas à poser vos questions ou
à demander des précisions avant de quitter l'hôpital.*